

## VII - Tables d'information

**Une compréhension aisée des termes techniques, sigles employés et une  
identification rapide du positionnement des cartes**



## A. Les sigles

ADAAM	<b>Agence de Déplacement et d'Aménagement des Alpes Maritimes</b> Agence ayant pour mission l'observation, la réalisation d'études, la mise en cohérence des politiques publiques du territoire des Alpes-Maritimes, notamment dans les domaines de l'aménagement et des déplacements.
AOT	<b>Autorité Organisatrice des Transports</b> Collectivité à laquelle la loi d'orientation des transports intérieurs a confié la mission d'organiser les transports. (ex : les départements pour le transport non urbain de leur territoire, la Région pour les transports collectifs d'intérêt régional)
AOTU	<b>Autorité Organisatrice des Transports Urbains</b> Autorité chargée de l'organisation du réseau de transport urbain sur son territoire, le périmètre de transport urbain
CANCA	<b>Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur</b> Etablissement public de coopération intercommunale, autorité organisatrice des transports urbains
CAPAP	<b>Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence</b> Etablissement public de coopération intercommunale regroupant 5 communes dont Grasse, autorité organisatrice des transports urbains
CASA	<b>Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis</b> Etablissement public de coopération intercommunale, autorité organisatrice des transports urbains
DTA	<b>Directive Territoriale d'Aménagement</b> Document fixant, sur certaines parties du territoire, les orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et d'équilibre entre les perspectives de développement, de protection et de mise en valeur des territoires.
ELP	<b>Espace Logistique de Proximité</b> Plateforme de gestion des livraisons en ville
Envibus	<b>Nom commercial du réseau de TC de la CASA</b>
EPCI	<b>Etablissement Public de Coopération Intercommunale</b>
LAURE	<b>Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie</b> du 30 décembre 1996
LOTI	<b>Loi d'Orientation des Transports Intérieurs</b> du 30 décembre 1982
P+R	<b>Parcs Relais</b> Parc de stationnement situé à proximité d'un réseau de transports collectifs, en périphérie d'une centralité afin d'encourager à un changement modal de la voiture à un TC, par exemple.
PADD	<b>Projet d'Aménagement et de Développement Durable</b> Document obligatoire du SCOT dans lequel l'EPCI exprime de quelle manière il souhaite voir évoluer son territoire dans le respect des principes de développement durable.
PDE	<b>Plan de Déplacements Entreprise</b> Plan mis en place par un employeur pour inciter ses collaborateurs à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport moins polluants.
PDS	<b>Plan de Déplacement Scolaire</b> Plan mis en place pour inciter les élèves des établissements scolaires à utiliser des modes de transports moins polluants que la voiture
PDU	<b>Plan de Déplacements Urbains</b> Plan déterminant, dans le cadre d'un périmètre des transports urbains (PTU), l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement, pour une période de 10 ans. Il se traduit par un programme d'actions concrètes concernant tous les modes de transport.
PLU	<b>Plan Local d'Urbanisme</b> Document de planification de l'urbanisme communal ou intercommunal qui remplace le POS depuis l'entrée en vigueur de la loi SRU.

PMR	<b>Personnes à Mobilité Réduite</b> Toutes personnes ayant des difficultés pour se déplacer : personnes handicapées (y compris les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels et les personnes en fauteuil roulant), personnes handicapées des membres, personnes de petite taille, personnes âgées, femmes enceintes, personnes ayant un caddie et personnes avec enfants (y compris enfants en poussette).
PTU	<b>Périmètre des Transports Urbains</b> Comprend le territoire d'une commune ou le ressort territorial d'un établissement public ayant reçu la mission d'organiser les transports publics de personnes (AOTU).
SAE	<b>Système d'Aide à l'Exploitation</b> Système d'aide à la décision permettant d'optimiser l'utilisation d'infrastructures existantes ainsi que la sécurité des utilisateurs (gérer les équipements de la route, diminuer les délais d'intervention et d'information, réguler le trafic...) Ces systèmes s'appliquent également aux transports collectifs terrestres et permettent un suivi permanent des véhicules.
SAIV	<b>Système d'Aide à l'Information des Voyageurs</b> Système ayant pour but d'informer les usagers des conditions de circulation, des horaires et des fréquences, des temps de parcours, ..., des différents modes de transport, avant et pendant leurs voyages. C'est un outil permettant le choix modal et favorisant le choix entre les réseaux.
SCOT	<b>Schéma de Cohérence Territoriale</b> Document d'urbanisme qui fixe, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, les objectifs des diverses politiques publiques en matière d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'aménagement du territoire.
SDUC	<b>Schéma Départemental d'Urbanisme Commercial</b> Document prospectif permettant aux acteurs locaux d'orienter et de gérer le développement commercial de leur territoire de manière concertée.
SITP	<b>Syndicat Intercommunal des Transports Publics</b> de Cannes-Le Cannet- Mandelieu-La Napoule, autorité organisatrice des transports urbains
SMS	<b>Short Message Service ou Service de messages succincts</b>
SNCF	<b>Société Nationale des Chemins de Fer Français</b> Entreprise chargée de l'exploitation commerciale de services de transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises ainsi que de l'exploitation et de la maintenance, pour le compte de RFF, du réseau ferré national français.
SRU	<b>Loi Solidarité et Renouvellement Urbains</b> du 13 décembre 2000
SYMITAM	<b>Syndicat Mixte des Transports des Alpes Maritimes</b> Organisme regroupant l'ensemble des autorités organisatrices des Transports Urbains des Alpes Maritimes et le Conseil Général dans l'objectif de construire la cohérence générale des transports et déplacements sur l'ensemble du territoire.
TAD	<b>Transport A la Demande</b> Service de transport collectif mis en place dans le but de desservir à horaire régulier les communes à l'écart du réseau de transport en commun. Il peut s'agir de taxis et/ou de minibus.
TAM	<b>Transport Alpes Maritimes</b> - Nom commercial des TC du Conseil Général des Alpes Maritimes
TC	<b>Transport Collectif</b> (routier de type bus ou ferroviaire de type TER, TGV)
TCSP	<b>Transport en Commun en Site Propre</b> Transport utilisant une infrastructure qui lui est réservée (couloirs bus, tramway, métro, train,...)
TER	<b>Train Express Régional</b>
TGV	<b>Train à Grande Vitesse</b>
VP	<b>Voiture Particulière</b> , automobile

## B. Le glossaire

<b>AMPLITUDE</b>	Durée s'écoulant entre le début et la fin d'un service d'une ligne de transport en commun exprimée en unité de temps
<b>BILLETTEQUE</b>	Ensemble des outils (oblitérateurs, tickets, cartes sans contact) permettant la gestion des titres de transport
<b>COVOITURAGE</b>	Principe consistant à transporter dans sa voiture des personnes ayant une même destination ou une destination voisine (exemple : pour me rendre sur mon lieu de travail, je conduis un ou plusieurs collègues)
<b>DEPLACEMENT</b>	Trajet effectué par une personne d'un point vers un autre point ultime pouvant comprendre des destinations intermédiaires. (exemple : je pars de mon domicile pour me rendre sur mon lieu de travail et je m'arrête en chemin déposer mes enfants = 1 déplacement, mais 2 voyages)
<b>DEPLACEMENT COMBINE</b>	Déplacement utilisant successivement plusieurs modes de transports différents, par exemple le vélo et le TER
<b>DEPLACEMENTS MOTORISES</b>	Ils comprennent les modes de transports à moteur tels que les transports collectifs, la voiture, les deux roues motorisés (motos, scooters, mobylettes)
<b>DEUX ROUES</b>	Ce sont les motos, scooters, mobylettes et les vélos
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	Développement qui permet de satisfaire les besoins des populations actuelles sans compromettre ceux des générations futures
<b>ECOMOBILITE</b>	Une mobilité respectueuse de notre environnement visant à consommer moins d'énergie fossile par personne (type transports collectifs, covoiturage,...)
<b>FREQUENCE</b>	Nombre de départs ou de passages à un arrêt ou sur un tronçon de ligne de bus exprimé en unité de temps
<b>INTERMODALITE</b>	Utilisation d'au moins deux modes de transports pour effectuer un même déplacement (ex : pour se rendre au travail, j'utilise le train et le bus)
<b>MOBILITE</b>	« Cette notion est liée à la possibilité d'effectuer un déplacement ou un transport. La mobilité est définie comme le caractère de ce qui peut être mis en mouvement, se déplacer »
<b>MODES ALTERNATIFS</b>	Ce sont les modes tels que les transports collectifs, les modes doux, la marche à pied
<b>MODES DOUX</b>	Sont désignés ainsi, la marche à pied, les vélos, tous les modes de déplacements non pourvus de moteur
<b>MULTIMODALITE</b>	Recours à plusieurs modes de transports pour satisfaire les besoins de déplacements des personnes et/ou de transport de marchandises
<b>PENDULAIRES</b>	Personnes qui effectuent un aller le matin et un retour le soir de manière régulière comme les actifs et les scolaires
<b>PERIURBAIN</b>	Secteur situé au voisinage immédiat d'une ville
<b>POLE D'ECHANGES</b>	Plate forme sur laquelle les reports modaux sont possibles en raison d'aménagements spécifiques identifiés pour tous les modes. Ils s'accompagnent d'une information multimodale, d'une mise en correspondance des réseaux de transports collectifs et offrent une multitude de services
<b>REPORT MODAL</b>	Il s'agit de passer d'un mode de déplacement à un autre mode. (ex : du mode voiture au mode transport en commun)
<b>RUPTURE DE CHARGE</b>	Changement de mode de transport vers un autre pour effectuer un même déplacement
<b>TAUX D'OCCUPATION</b>	Nombre de personnes constaté à bord d'un mode de transport, comme la voiture
<b>TEMPS DE PARCOURS</b>	Temps compris entre l'heure de départ et l'heure d'arrivée d'une course donnée
<b>TITRE DE TRANSPORT INTEROPERABLE</b>	Titre unique de transport permettant de circuler sur les réseaux de transports collectifs (bus, trains...) des différentes autorités organisatrices de transport
<b>TRANSFERT MODAL</b>	Report régulier d'un mode de transport sur un autre pour effectuer un déplacement
<b>VITESSE COMMERCIALE</b>	Vitesse moyenne d'un transport en commun prenant en compte notamment l'arrêt aux stations
<b>VOYAGE</b>	Parcours comprenant un point d'origine et un point de destination (voir définition « déplacement ») (exemple : je vais chercher mes enfants puis faire des courses et enfin rentrer à mon domicile = 3 voyages)

## C. Les cartes

- 1 - Polarité du territoire, les principaux pôles existants et émergents, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Service Etudes Urbaines et Projets de Territoire 2004, [P25](#) ;
- 2 – Echanges domicile-travail entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et les agglomérations voisines, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements – Transports, 2006, [P28](#) ;
- 3 – Niveau de degré de pente des principales voies de l'agglomération, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements – Transports, 2004, [P33](#) ;
- 4 - Réglementation des circulations de marchandises, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements – Transports, 2006, [P35](#) ;
- 5 – Zonage de l'enquête ménages 1998, Conseil Général des Alpes Maritimes – Direction Départementale de l'Equipeement, 1998, [P46](#) ;
- 6 – Schéma des corridors de TCSP, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements – Transports, 2006, [P79](#) ;
- 7 – Le pôle d'échanges en gare ferroviaire d'Antibes, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Directions Déplacements – Transports, 2005, [P86](#) ;
- 8 – Projets d'aménagement des gares ferroviaires (hors Antibes), Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements – Transports, 2005, [P89](#) ;
- 9 – Parcs relais liés aux réseaux de transports en commun routier et ferroviaire, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements – Transports, 2006, [P95](#) ;
- 10 - Points noirs fluidité, accidentologie, Conseil Général des Alpes Maritimes, 2004, [P99](#) ;
- 11 - Projets et intentions des voies d'évitement des centralités de villes et villages, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements – Transports, 2006, [P103](#) ;
- 12 - Aménagements existants et projetés des secteurs apaisés (zones 30, zones piétonnes, maîtrise de la vitesse...), Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements – Transports, 2006, [P123](#) ;
- 13 - Réseaux de transports en commun projetés et intentions d'implantations des parcs relais, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements – Transports, 2006, [P151](#) ;
- 14 – Schéma communautaire cyclable (intentions de réalisations), Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Direction Déplacements – Transports, 2006, [P155](#) ;
- 15 - Projets et intentions de réalisations de nouvelles liaisons routières, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Service Etudes Urbaines et Projets de Territoire, 2006, [P159](#) ;
- 16 – Schéma multimodal des déplacements, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Service Etudes Urbaines et Projets de Territoire, 2006, [P163](#).